



Déclaration du SNUipp-FSU 61 au CDEN du 31 mai 2017

Mesdames, Messieurs,

Nous notons chez notre nouveau président, l'affirmation d'un attachement à l'école et espérons qu'il s'appuiera sur un dialogue social de qualité avec les représentant-es de celles et ceux, qui sur le terrain, ont l'expertise dont on ne peut se priver.

Cependant, la mesure phare qui consiste à abaisser les effectifs des classes de CP et CE1 en REP et REP+ ne manque pas de nous interroger. Si la question des effectifs est une vraie question, notamment à l'heure de l'inclusion et au regard des pays de puissance économique identique, cela concerne toutes les écoles, toutes les classes. Aussi, il ne faudrait pas que les effectifs abaissés entraînent mécaniquement des hausses dans les autres classes ou les autres écoles dont celles qui rencontrent des difficultés. Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif reconnu comme nécessaire par les enseignant-es, n'est plus possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession. Le « Plus de maîtres que de classes » n'est ni un gadget, ni un supplément d'âme, non, mais un vrai levier pour transformer l'école, mieux travailler collectivement, faire réussir tous les élèves en diversifiant les formes d'enseignement.

Regards croisés sur les élèves, meilleure explicitation des apprentissages, multiplication des interactions au sein de la classe, accent porté sur la prévention... : les premiers effets bénéfiques n'ont pas manqué de se faire sentir, mesurés par des chercheurs/euses, comme par l'enquête du SNUipp publiée lors du colloque sur l'Education prioritaire, en janvier dernier, et où 86% des enseignant-es interrogés ont plébiscité ce dispositif. Madame la directrice académique nous a donné de premiers éléments d'informations sur le dispositif PMQC, les mesures proposées se feront au détriment de l'implantation de nouveaux dispositifs.

Sur le plan départemental, bien que ce ne soit pas le sujet de ce CDEN, nous demandons à ce que des mesures de réouvertures de classes puissent être prises avant la fin de l'année scolaire. Par ailleurs, nous avons appris hier la suppression de 8 postes de professeurs des écoles exerçant comme éducateurs d'internat à l'EREA de la Ferté Macé. La notion d'internat éducatif a été pensée comme un moyen de remédiation pour aider et accompagner des jeunes en très grande difficulté scolaire et/ou parfois en situation de

handicap. L'internat éducatif, comme son nom l'indique, nécessite des personnels formés et ce sont des professeur-es des écoles qui exercent ces fonctions éducatives au sein des EREA. Dans ce cadre, on ne peut imaginer que des assistant-es d'éducation non formés, ayant un statut précaire, sans garantie de pérennité, puissent jouer ce rôle. Les élèves scolarisé-es en EREA et inscrit-es à l'internat doivent bénéficier de personnels formé-es, intégré-es dans la durée dans l'EREA et acteurs du projet d'établissement. A l'heure actuelle, il n'existe pas de personnels mieux placés que les professeur-es des écoles pour assurer de telles missions. Cette décision met à mal le bon fonctionnement de l'EREA qui est au service de la réussite des élèves.

Quant au point principal de ce CDEN, nous nous interrogeons sur la pérennité des POTS présentés au vu des annonces ministérielles. Dans un contexte de fortes inégalités scolaires, les priorités du nouveau ministre semblent se limiter à renforcer le pouvoir des maires sur l'organisation de la semaine scolaire sans prendre, à aucun moment, l'avis des personnels comme de l'ensemble de la communauté éducative. Le SNUipp refuse que le pouvoir des maires sur l'école soit renforcé ce qui aggraverait les inégalités et la concurrence entre les écoles et désorganiserait le service public d'éducation.

Comme nous l'avons dit dans les précédents CDEN, nous déplorons que les représentant-es des personnels n'aient pas été réellement consulté-es sur le suivi de la réforme des rythmes puisqu'il n'y a pas eu de comité de suivi, le CDEN ne correspondant en aucun cas à un comité de suivi.

Nous demandons une semaine scolaire cohérente à l'échelle d'un territoire, sur 4 jours ou 4 jours et demi, définie en prenant en compte l'avis des enseignant-es et des conseils d'école, et sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale.

Nous interpellons le ministre pour lui dire que pour lutter contre les inégalités et pour la réussite de tous nos élèves, il y a urgence à agir sur le fond : réduction des effectifs, formation initiale et continue de qualité, maîtres supplémentaires et Rased en nombre suffisant, temps pour travailler en équipe, reconnaissance du travail invisible et fin des APC, de bonnes conditions pour réussir l'inclusion et soutien à celles et ceux qui la mettent en œuvre, confiance dans la professionnalité des enseignant-es.